

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION

03/05/2023

N° E23000011 /97

Le magistrat délégué du tribunal administratif

**Décision désignation commission ou commissaire du 03/05/2023**

Vu enregistrée le 28/04/2023, la lettre par laquelle Monsieur le sous-Préfet de Saint-Pierre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Projet de stockage et de montage-communicage d'artifices de divertissement sur le territoire de la commune de Saint-Pierre ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du président du Tribunal administratif en date du 15 septembre 2022 désignant M. Vincent RAMIN, Premier conseiller, en qualité de magistrat délégué suppléant en matière d'enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Michel CHAN SAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus. Monsieur François-Louis FERRERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur titulaire et son suppléant sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Sous-Préfet de Saint-Pierre, à la SARL Maison Bangui, à Monsieur Michel CHAN SAN, à Monsieur François-Louis FERRERE, à la commune de Saint-Pierre, à la Mairie de Saint-Louis et à la Mairie annexe de Pierrefonds.

Fait à Saint-Denis, le 03/05/2023

Le magistrat délégué,

Vincent RAMIN

Pour expédition conforme,  
La greffière en chef,



Régine VITRY



Saint-Pierre, le 11 mai 2023

**ARRÊTÉ n° 2023-954/SP SAINT-PIERRE/BATEAT**  
**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation**  
**environnementale présentée par la SARL Maison Bangui sur le territoire de la commune de**  
**SAINT-PIERRE.**

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION**

**VU** le code de l'environnement et, en particulier les articles L.122-1 et suivants, L.123.1 et suivants, L.126-1, L. 181-1 et suivants, L.511-1 et suivants, R.122-1 et suivants, R. 123-8, R.123-11, R.181-1 et suivants et R.512-1 et suivants, D 181-17-1 ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration ;

**VU** l'arrêté n° 2021-1331/SG/DCL du 12 juillet 2021 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3-1 du code de l'environnement concernant l'augmentation des capacités de stockage d'artifices de divertissement de la société Bangui Artifices, pour son installation sise sur le territoire de la commune de SAINT-PIERRE ;

**VU** la liste départementale des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2023 établie en application des articles D 123-38 à R 123-43 du code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté n° 1670 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul NORMAND, sous-préfet de Saint-Pierre et à ses collaborateurs ;

**VU** la demande d'autorisation environnementale en date du 05 septembre 2022 complétée le 17 février 2023 présentée par la SARL Maison Bangui pour un projet de stockage et de montage-communicage d'artifices de divertissement, situé sur le territoire de la commune de SAINT-PIERRE ;

**VU** l'avis de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 13 mars 2023 sollicitant l'ouverture d'une enquête publique reçu en sous-préfecture le 27 mars 2023 ;

**VU** la décision n° E23000011/97 en date du 3 mai 2023 du président du tribunal administratif de la Réunion portant nomination d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un commissaire enquêteur suppléant reçue en sous-préfecture le 05 mai 2023, pour conduire l'enquête publique ;

**CONSIDÉRANT** que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique ;

**SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet de Saint-Pierre ;

# ARRÊTE

## ARTICLE 1er

Il sera procédé sur le territoire des communes de SAINT-PIERRE et de SAINT-LOUIS à une **enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant un projet de stockage et de montage-communicage d'artifices de divertissement** présenté par la SARL Maison Bangui, situé sur le territoire de la commune de SAINT-PIERRE.

L'enquête publique se déroulera du **16 juin 2023 au 03 juillet 2023 inclus**.

## ARTICLE 2

Le maître d'ouvrage responsable de la demande d'autorisation environnementale est la SARL Maison Bangui dont le siège social est situé au 5 Rue de la Guadeloupe ZAC Foucherolles 97490 Sainte-Clotilde, représenté par son gérant Hassen BANGUI.

## ARTICLE 3

Conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique, comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet une étude d'incidence environnementale, une étude de dangers et leurs résumés non techniques ou, à défaut un document comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête.

Ces pièces figurant dans le dossier de demande d'autorisation environnementale sont publiées sur le site internet de la préfecture :

[http:// www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr).

[Actions de l'Etat > Environnement, risques naturels et technologiques > Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\) > Autorisations > Arrondissement de Saint Pierre](#)

## ARTICLE 4

Le siège de l'enquête est situé à l'adresse suivante :

Mairie de SAINT-PIERRE  
rue Méziaire Guignard  
BP 342  
97 448 SAINT-PIERRE CEDEX

Toute correspondance (observations et propositions) concernant l'enquête publique relative aux présents projets peut être adressée au commissaire enquêteur à cette adresse pendant le délai de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, les dossiers ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de **SAINT-PIERRE**, ainsi qu'à la mairie de **SAINT-LOUIS**, pour être tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts.

Le public peut également transmettre ses observations et propositions, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de **SAINT-PIERRE**) ou par voie électronique à l'adresse « [enquetepublique-icpe-saintpierre@reunion.gouv.fr](mailto:enquetepublique-icpe-saintpierre@reunion.gouv.fr) »; à compter de la date d'ouverture de l'enquête fixée au **16 juin 2023**.

Les observations adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête seront tenues à la disposition du public.

## **ARTICLE 5**

Les registres d'enquête à feuillets non mobiles sont ouverts par les maires de **SAINT-PIERRE** et **SAINT-LOUIS**, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

## **ARTICLE 6**

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire **Monsieur Michel CHANE SAN** et en qualité de commissaire enquêteur suppléant **Monsieur François-Louis FERRERE**.

Le commissaire enquêteur titulaire ou le commissaire enquêteur suppléant siègera à la **mairie de SAINT-PIERRE et de SAINT-LOUIS**, et recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

### **Mairie de SAINT-PIERRE**

vendredi 16 juin 2023	De 9 heures à 12 heures
jeudi 22 juin 2023	De 9 heures à 12 heures
lundi 3 juillet 2023	De 13 heures à 16 heures

### **Mairie de SAINT-LOUIS**

mardi 20 juin 2023	De 13 heures à 16 heures
mercredi 28 juin 2023	De 9 heures à 12 heures

Le commissaire enquêteur titulaire ou suppléant est autorisé à utiliser leur véhicule personnel pour l'accomplissement de leurs missions.

## **ARTICLE 7**

Le rayon d'affichage de l'avis au public est de **3 km** autour du projet, deux communes sont concernées. Il s'agit des communes de SAINT-PIERRE et de SAINT-LOUIS.

Un avis au public sera affiché aux frais du pétitionnaire à la **mairie de SAINT-PIERRE, à la mairie de SAINT-LOUIS, et dans les toutes les mairies annexes de ces deux communes, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.**

L'accomplissement de cette formalité incombe aux maires et sera justifié par chacun des maires des deux communes précitées.

Un avis au public sera, en outre, par les soins du préfet et aux frais du pétitionnaire, inséré en caractères apparents dans deux journaux locaux **15 jours (quinze)** au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les **8 (huit) premiers jours** de celle-ci. Il est également publié sur le site Internet de la préfecture - [http:// www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr).

**Actions de l'Etat > Environnement, risques naturels et technologiques > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Autorisations > Arrondissement de Saint Pierre**

Le responsable du projet procède, **15 (quinze) jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci**, à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation des projets.

Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou des voies publiques, situées à proximité du site destiné à accueillir le projet de stockage et de montage-communicage d'artifices de divertissement, et conformes à **l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021** fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

## **ARTICLE 8**

À l'expiration du délai d'enquête **le 3 juillet 2023 à 16 heures**, les registres d'enquête sont mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui.

**Seuls les courriels (emails) reçus avant la clôture de l'enquête publique, (16 heures) – heure locale de l'île de la Réunion seront pris en compte.**

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans **un délai de huit jours**, les responsables du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose **d'un délai de quinze jours** pour produire ses observations éventuelles.

À l'expiration de ce délai, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

**Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, plan ou programme, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable des projets, plan ou programme, en réponse aux observations du public.**

Le commissaire enquêteur consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet, dans un délai de **trente jours** à compter de la date de clôture de l'enquête, à l'autorité compétente l'exemplaire du dossier déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et des pièces annexées, ainsi que le rapport et les conclusions motivées.

Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

L'autorité compétente adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions aux responsables du projet.

Elle adresse également, à la mairie de SAINT-PIERRE, et à la mairie de SAINT-LOUIS où s'est déroulée l'enquête publique, ces mêmes copies pour y être sans délai tenu à la disposition du public pendant **un an à compter de la date de clôture de l'enquête**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture :

[http:// www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr).

[Actions de l'Etat > Environnement, risques naturels et technologiques > Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\) > Autorisations > Arrondissement de Saint Pierre](#)

Toute personne peut prendre connaissance à la préfecture – Secrétariat Général – Service de la Coordination des Politiques Publiques (SCOPP) – Bureau de la coordination et des procédures environnementales ou à la sous-préfecture de Saint-Pierre, et dans les mairies de SAINT-PIERRE, et de SAINT-LOUIS, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

## **ARTICLE 9**

Les conseils municipaux des communes de SAINT-PIERRE, et de SAINT-LOUIS (communes concernées par le rayon d'affichage), sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

## **ARTICLE 10**

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti des prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ou de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

## ARTICLE 11

Le sous-préfet de Saint-Pierre, les maires des communes de SAINT-PIERRE, et de SAINT-LOUIS, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), le commissaire enquêteur titulaire et le commissaire enquêteur suppléant sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Saint-Pierre



Jean-Paul NORMAND

La Possession, le 10 juillet 2023

Le commissaire enquêteur

Monsieur Hassen BANGUI  
SARL Maison BANGUI

Objet : Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Maison Bangui pour la réalisation d'un projet d'une installation de stockage et de montage-communicage d'artifices de divertissement, situé dans la zone d'activités Vadivel Vayaboury, sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

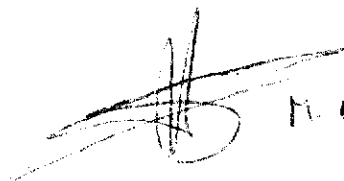
Monsieur,

L'arrêté n° 2023-954/SP/Saint-Pierre/BATEAT du 11 mai 2023, article 8, relatif à l'enquête citée en objet, spécifie que le commissaire enquêteur rencontre, dès réception du registre et dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communique les observations consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Aucune observation n'a été portée aux registres mis à disposition du public dans les mairies de Saint-Pierre et de Saint-Louis.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le commissaire enquêteur



M. BANGUI HASSEN



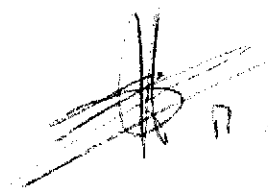
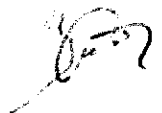
**Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée  
par la SARL Maison Bangui pour la réalisation d'une installation de stockage et de  
montage-communicage d'artifices de divertissement, situé sur le territoire de la  
commune  
de Saint-Pierre**

**QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

1. S'agissant des règles techniques de sûreté et de surveillance relatives à l'aménagement et à l'exploitation des installations de produits explosifs, un système d'alerte et de secours est rapidement mis en place.  
Question : Pourriez-vous apporter des précisions sur ce système ?
2. 4 conteneurs de 40 pieds chacun seront utilisés pour stocker les produits inertes.  
Question : Que se passe-t-il lorsqu'ils sont pleins ? Quel est le devenir de ces produits ?

Le 10 juillet 2023

Le commissaire enquêteur

 R. BANGUI HASSOU 

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Maison Bangui pour la réalisation d'une installation de stockage et de montage-communicage d'artifices de divertissement, situé sur le territoire de la commune de Saint-Pierre

QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. S'agissant des règles techniques de sûreté et de surveillance relatives à l'aménagement et à l'exploitation des installations de produits explosifs, un système d'alerte et de secours est rapidement mis en place.  
Question : Pourriez-vous apporter des précisions sur ce système ?
2. 4 conteneurs de 40 pieds chacun seront utilisés pour stocker les produits inertes.  
Question : Que se passe-t-il lorsqu'ils sont pleins ? Quel est le devenir de ces produits ?

Le 10 juillet 2023

Le commissaire enquêteur

 M. BANGUI HASEN



De : maisonbangui@gmail.com <maisonbangui@gmail.com>

Envoyé : mardi 18 juillet 2023 14:30

À : michelchane@gmail.com

Objet : Dossier SARL MAISON BANGUI

Bonjour,

Pour faire suite à notre entretien de la semaine dernière, je vous prie de trouver ci-dessous les réponses à vos questions :

**1/S'agissant des règles techniques de sûreté et de surveillance relatives à l'aménagement et à l'exploitation des installations de produits explosifs, un système d'alerte et de secours est rapidement mis en place.**

**Question : Pourriez-vous apporter des précisions sur ce système ?**

*Plusieurs systèmes sont mis en place pour garantir la sûreté des installations :*

1. *Système d'alarme et de télésurveillance*
2. *Vidéo surveillance*
3. *Plan d'intervention des secours mis en place en collaboration avec le SDIS, et les autorités.*
4. *Un plan d'organisation interne (POI) est aussi mis en place.*
5. *Contrôle du site une fois par an du référent sûreté police/gendarmerie, afin de vérifier les éléments de sûreté du dépôt.*

**2/ 4 conteneurs de 40 pieds chacun seront utilisés pour stocker les produits inertes.**

**Question : Que se passe-t-il lorsqu'ils sont pleins ? Quel est le devenir de ces produits ?**

*Les produits inertes en stockage dans les conteneurs, sont composés de mortiers, rampes de lancements, système de fixation des artifices. Ils sont réutilisables, et sont considérés comme une immobilisation, et non du consommable.*

*Le parc de matériel est révisé tous les ans, et les matériaux sont remplacés si défectueux. Les matériaux de ces produits étant en fer, bois, fibre de verre, ils sont envoyés en déchetterie classique lorsque cela est nécessaire.*

Vous trouverez en PJ également la copie des parutions dans les journaux.

*Cordialement,*



N/Réf. : 0434/DAPU/URB/PU-1/23 DL/SF  
V/Réf. : BATEAT/ICPE/N° 143 du 15/05/2023

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre certifie que dans le cadre des ICPE, l’arrêté N° 2023-954/SP/SAINT-PIERRE/BATEAT du 11 mai 2023 prescrivant l’ouverture de l’enquête publique concernant le projet d’une installation de stockage et de montage-communicage d’artifices de divertissement, présenté par la SARL Maison Bangui situé dans la zone d’activités Vadivel VAYABOURY sur le territoire de la Commune de SAINT-PIERRE, a bien été affiché.

Cet affichage a été effectué à l’Hôtel de Ville, dans les mairies annexes, à la Direction de l’Aménagement et de la Prospective Urbaine - Direction de l’Urbanisme et Application du Droit des Sols de Saint-Pierre, du 23/05/2023 au 03/07/2023.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Pierre, le 11 JUIL. 2023

Pour le Maire, par Délégation,  
  
Le Directeur de l’Urbanisme,  
Christophe HILAIRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION



*Ville de passion!*

COMMUNE DE SAINT-LOUIS

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Mme Juliana M’DOIHOMA, Maire de la Commune de SAINT-LOUIS certifie que l’arrêté n° 2023-954 / SP SAINT-PIERRE / BATEAT prescrivant l’ouverture d’une enquête publique concernant la demande d’autorisation environnementale présentée par la SARL Maison Bangui sur le territoire de la commune de Saint-Pierre, a été affiché à la Mairie de Saint-Louis, à la Mairie annexe de la Rivière et au sein du centre administratif des Makes du 30 mai 2023 au 03 juillet 2023.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Saint-Louis, le 04 JUL. 2023

Pour la Maire  
Et par délégation  
La Directrice Générale des Services

Mme Layla DESSAI



## Offre d'emploi



Le Journal de l'île de la Réunion, plus vieux média presse de l'île de la Réunion, intervient sur l'ensemble de la zone océan indien dans les domaines de l'information grand public de proximité, de la publicité et de l'événementiel. Ses principales marques média sont : Le JIR, Clicanoo.re, Femme Magazine.

recrute

## UN COMPTABLE h/f

## MISSIONS

Le comptable enregistre et classe toutes les informations sur l'activité, le patrimoine incorporel, matériel et financier d'une personne morale de l'entreprise. Il fournit tous documents de synthèse qui aident le gestionnaire dans son activité.

## PRINCIPALES ACTIVITÉS

Les tâches du/de la comptable sont les suivantes :

- Archiver et saisir les données sur les logiciels de comptabilité.
- Enregistrer les opérations comptables dans les livres comptables.
- Suivre le traitement des factures clients et fournisseurs.
- Dresser un état mensuel de la situation comptable de l'entreprise.
- Relancer les clients qui n'ont pas payé leurs factures.

## COMPÉTENCES ET QUALITÉS

- Maîtrise des logiciels informatiques de bureautique et de traitement comptable et fiscal.
- Bonne connaissance des normes juridiques (droit du travail et des sociétés, code des marchés publics), fiscales et comptables.
- Excellente connaissance de l'entreprise et de sa stratégie.
- Autonome et capable de communiquer à l'écrit et à l'oral pour recueillir les informations nécessaires et conseiller.
- Bon esprit de synthèse.

Bac +2 : BTS CGO (comptabilité et gestion des organisations), DUT GEA (gestion des entreprises et des administrations) option Finances Comptabilité.

Diplôme Préparatoire aux Études Comptables et Financières (DPECF).

## SALAIRE

2500 euros bruts sur 13 mois

## LIEU

Sainte-Clotilde

Transmettre candidature par mail à : [rh@jir.fr](mailto:rh@jir.fr)

## VIE JURIDIQUE &amp; SOCIALE

## Dénomination : S.C.I. FUCHSIA

Forme : Société Civile (SC)

Capital : 152,45 euros

Siège social : 10 chemin Souprayen, Ravine à Marquet, 97419, LA POSSESSION

RCS N° 394 546 980 - SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du : 06 juin 2023

La société :

- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur de sa gestion, le décharge de son mandat,

- prononce la clôture de liquidation de la société, à compter du 06 juin 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Denis.

Ref 251548

Dénomination : PULSAR

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)

Capital : 200 euros

Siège social : 9 A rue du Lagon, 97436, Saint-Leu

RCS N° 910 337 278 R.C.S. Saint-Pierre de La Réunion

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du : 08 juin 2023

La société :

- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur de sa gestion, le décharge de son mandat,

- prononce la clôture de liquidation de la société, à compter du 08 juin 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre.

Ref 251549

Dénomination : PULSAR

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)

Capital : 200 euros

Siège social : 9 A rue du Lagon, 97436, Saint-Leu

RCS N° 910 337 278 R.C.S. Saint-Pierre de La Réunion

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du : 08 juin 2023

La société :

- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur de sa gestion, le décharge de son mandat,

- prononce la clôture de liquidation de la société, à compter du 08 juin 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre.

Ref 251549

Dénomination : PULSAR

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)

Capital : 200 euros

Siège social : 9 A rue du Lagon, 97436, Saint-Leu

RCS N° 910 337 278 R.C.S. Saint-Pierre de La Réunion

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du : 08 juin 2023

La société :

- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur de sa gestion, le décharge de son mandat,

- prononce la clôture de liquidation de la société, à compter du 08 juin 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre.

Ref 251549

Dénomination : PULSAR

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)

Capital : 200 euros

Siège social : 9 A rue du Lagon, 97436, Saint-Leu

RCS N° 910 337 278 R.C.S. Saint-Pierre de La Réunion

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du : 08 juin 2023

La société :

- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur de sa gestion, le décharge de son mandat,

- prononce la clôture de liquidation de la société, à compter du 08 juin 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre.

Ref 251549

Dénomination : PULSAR

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)

Capital : 200 euros

Siège social : 9 A rue du Lagon, 97436, Saint-Leu

RCS N° 910 337 278 R.C.S. Saint-Pierre de La Réunion

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du : 08 juin 2023

La société :

- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur de sa gestion, le décharge de son mandat,

- prononce la clôture de liquidation de la société, à compter du 08 juin 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre.

Ref 251549

Dénomination : PULSAR

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)

Capital : 200 euros

Siège social : 9 A rue du Lagon, 97436, Saint-Leu

RCS N° 910 337 278 R.C.S. Saint-Pierre de La Réunion

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du : 08 juin 2023

La société :

- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur de sa gestion, le décharge de son mandat,

- prononce la clôture de liquidation de la société, à compter du 08 juin 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre.

Ref 251549

Dénomination : PULSAR

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)

Capital : 200 euros

Siège social : 9 A rue du Lagon, 97436, Saint-Leu

RCS N° 910 337 278 R.C.S. Saint-Pierre de La Réunion

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du : 08 juin 2023

La société :

- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur de sa gestion, le décharge de son mandat,

- prononce la clôture de liquidation de la société, à compter du 08 juin 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Pierre.

Océan - 97424 PITON SAINT-LEU.

**Cessions de parts :** Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. Les actions ne peuvent être transmises, à quelque titre que ce soit, entre associés ou à des tiers étrangers à la Société, lorsque la société comporte plus d'un associé, qu'avec le consentement de la majorité des trois quarts des associés représentant au moins la moitié des actions et exerçant leur profession au sein des sociétés faisant l'objet des prises de participations.

Mention sera faite au RCS de ST-PIERRE DE LA REUNION

POUR AVIS

Le Président

Ref 251566

46, Route de L'Eperon

97435 SAINT-GILLES-LES-HAUTS

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

RUE DES EGLANTINES

ALLEE DES BALSAMINES

ALLEE DES TULIPES

ALLEE DU SAFRAN

ALLEE DES JONQUILLES

ALLEE DES LYS

ALLEE DES CASSIAS

ALLEE DES PRIMEVERES

ROUTE DE MOUFIA

AVENUE MARCEL HOARAU

ALLEE DU MIRADOR

RUE DES PERVENCHES

RUE DES JACINTHES

Des perturbations dans la distribution de l'eau sont à prévoir dans les impasses et voies adjacentes.

La remise en eau est prévue à partir de 16h00 le 21/06/2023, sauf incident.

Dionéo remercie ses clients pour leur compréhension.

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

Ref 251555

</

COMMUNIQUES  
communiqués officiels



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Maison Banquet pour un projet de stockage et de montage-communicage d'articles de divertissement sur le territoire de la commune de Saint Pierre

Table with 5 columns: Rubrique Alinea, Régime (\*), Libellé de la rubrique (activité), Nature de l'installation, Critère de classement, Volume autorisé

La demande d'autorisation environnementale est composée notamment d'une étude d'incidence et d'une étude de danger. 2. Autorité compétente et décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Table with 2 columns: Date, Horaires

Mairie de SAINT-PIERRE  
Mairie de SAINT-LOUIS

COLLECTE



Pas de collecte de déchets le lundi de Pentecôte



Le lundi de Pentecôte Le TCO informe les habitants des communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Léon, que le lundi 29 mai 2023 étant un jour férié, il n'y aura pas de collecte de déchets ce jour-là et que toutes les collectes de la semaine seront décalées au lendemain jusqu'au samedi 03 juin 2023.



La Communaute d'Agglomération du Sud informe les administrés de la commune de Saint-Philippe que le Lundi 29 mai 2023 étant un jour férié, les collectes des Bacs Jaunes, des bacs verts, les encombrants et déchets verts seront décalées d'une journée.

contactez le numéro vert : 0800 327 327.

déplacer les véhicules gênants, jeter les mouchoirs/masques/ gants usagés dans le bac d'ordures ménagères (après les avoir gardés dans un sac dédié fermé 24h avant de le mettre dans le sac poubelle)...

COLLECTE DES BACS GRIS ET JAUNES de SAINT DENIS samedi 03 juin 2023.



La Communaute d'Agglomération du Sud informe les administrés de la commune de Saint-Joseph que le Lundi 29 mai 2023 étant un jour férié, les collectes des Bacs Jaunes, des déchets verts seront décalées d'une journée.



Les bacs poubelles devront être sortis la veille au soir et les bacs devront être ramis après la collecte.

Tupac croisé pinscher mâle noir À St-Léon rue des Cocotiers le 17/05



MILLANCOURT, AUDE-ROBERT, FOURCADE, SPERA ET ASSOCIES SEBALAN, D'AVOCATS

pour participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

VIE JURIDIQUE & SOCIALE



AVIS de constitution Suivant acte reçu par Maître Laurent BARRET Notaire Associé membre de la Société d'Exercice Libéral Par Actions Simplifiée dénommée «LES NOTAIRES DU FRONT DE MER »...

AVIS de modification Dénomination sociale : MANGATA TOUS SERVICES

AVIS de modification Dénomination sociale : SOCIÉTÉ SUD TRANSPORTS (SST)

AVIS de modification Dénomination sociale : OFFICE NOTARIAL CHRISTOPHE PORNEAU

AVIS de modification Dénomination sociale : GH MARKET

AVIS de modification Dénomination sociale : SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 600 euros

AVIS de modification Dénomination sociale : SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 600 euros

Emploi

Offres



Etablissement de 100 à 199 salariés - secteur pratique médicale, recherche dans le cadre du développement de ses activités :

- 1 Médecin coordonnateur (H/F) – Secteur Sud – Temps plein
- 1 Médecin coordonnateur (H/F) – Secteur Nord – Temps plein
- 1 ARH (H/F) – Secteur Nord – Temps plein
- 1 Pharmacien (H/F) – Secteur Ouest – Temps partiel
- 1 Préparateur en pharmacie (H/F) – Secteur Ouest – Temps plein
- 1 Assistant social (H/F) – Secteurs Nord et Ouest – Temps plein

SALAIRE MENSUEL BRUT REGI SELON LA CCN FEHAP 51  
HORAIRE DE TRAVAIL : Temps plein / Temps partiel  
TYPE DE CONTRAT : CDD / CDI  
POSTE BASE SUR L'ILE DE LA REUNION

Merci d'adresser vos candidatures au service des Ressources Humaines à l'adresse mail suivante : [recrutement@asdr.asso.fr](mailto:recrutement@asdr.asso.fr) ou à Association de Soins à Domicile à la Réunion – Service recrutement -131 route du Bois de Nèfles – 97490 SAINTE CLOTILDE.

Vous pouvez consulter le détail de notre offre sur notre site internet : <http://www.asdr.asso.fr>

Notre Bureau d'Etudes Techniques situé AU TAMPON, secteur TROIS-MARES, recherche  
**UN(E) DESSINATEUR(TRICE) PROJETEUR(EUSE) EXPERIMENTE(E)** en VRD/Aménagement urbain

Sous les directives de la gérante, qui assurera l'interface directe avec les clients, vos responsabilités sont les suivantes :  
- Concevoir et réaliser des plans et dessins techniques dans les domaines des terrassements, voirie, eau potable, assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, télécommunications, électricité HT et BT, éclairage public.  
- Produire les avant-métrés, plans d'implantations.  
- Rédiger les pièces écrites et descriptives aux différents stades des projets (Avant-Projet, Projet, Dossier de Consultation des Entreprises).

La maîtrise de AUTOCAD/COVADIS, Word, Excel est indispensable.

Contact : 0693 45 85 88

**REGION REUNION**  
www.regionreunion.com

RECRUTE  
**UN ASSISTANT ADMINISTRATIF CHARGÉ DES MISSIONS TRANSVERSALES (H/F)**

POUR LA DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DES ROUTES SERVICE PILOTAGE DE L'ENTRETIEN ROUTIER

Cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales  
Vous pouvez consulter l'offre détaillée et faire votre demande sur : <https://demarches.cr-reunion.fr/emploi> au plus tard le 15 juillet 2023

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION, LA DGS, Claudine DUPUY 709413

mentaire, ayant expérience, possède locomotion, libre. 0692 26 22 52. Tel: 0693 30 47 12

PA00145555

JH cherche à livrer les bouteilles de gaz uniquement sur St-Denis, Ste-Clotilde, Moufia, possède locomotion, libre. 0692 26 22 52. Tel: 0693 30 47 12

PA00145556

JH cherche emploi coursier, ds tous secteurs, possède locomotion, libre. 0692 26 22 52. Tel: 0693 30 47 12

PA00145557

**REGION REUNION**  
www.regionreunion.com

RECRUTE  
**UN GESTIONNAIRE COMPTABLE RÉFÉRENT CERTIFICATION DES COMPTES (H/F)**

POUR LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DÉPLACEMENTS

BUREAU ADMINISTRATIF ET FINANCIER  
Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux (Bac + 2 minimum)  
Vous pouvez consulter l'offre détaillée et faire votre demande sur : <https://demarches.cr-reunion.fr/emploi> au plus tard le 15 juillet 2023

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION, LA DGS, Claudine DUPUY 709412

Peintre décorateur, 25 ans d'exp. en métropole, ch. emploi, peinture, patine décorative, faux bois et marbre, stucco dur, travaux soignés, plutôt sur St-Denis. 0692 65 34 81. Tel: 0262 10 01 33

PA00145576

Cherche tout travaux de rénovation sur maisons individuelles, plus de 20 ans d'expérience, dans la région Sud, paiement chèques emploi-service. Tel: 0692 17 80 01

PA00145578

**REGION REUNION**  
www.regionreunion.com

RECRUTE  
**UN GESTIONNAIRE EMPLOIS, MOBILITÉS ET COMPÉTENCES (H/F)**

POUR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales  
Vous pouvez consulter l'offre détaillée et déposer votre candidature sur : <https://demarches.cr-reunion.fr/emploi> avant le 15 juillet 2023

709411

RECRUTE  
**UN APPRENTI (H/F)**

Préparant le diplôme de qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement

Prévention et gestion des risques en santé, sécurité, environnement pour la Direction des Ressources Humaines

Recrutement en contrat d'apprentissage (titulaire d'un Bac + 2)  
Vous pouvez consulter l'offre détaillée et faire votre demande sur : <https://demarches.cr-reunion.fr/emploi> avant le 4 juillet 2023

POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION, LA DGS, Claudine DUPUY 709350

**REGION REUNION**  
www.regionreunion.com

RECRUTE  
**UN CHARGÉ DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION (H/F)**

POUR LA DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux (Bac + 3 minimum).  
Vous pouvez consulter l'offre détaillée et faire votre demande sur : <https://demarches.cr-reunion.fr/emploi> au plus tard le 7 juillet 2023

POUR LA PRESIDENTE PAR DELEGATION, LA DGS, Claudine DUPUY 709443

JH cherche à faire vos courses, dans tous secteurs, possède locomotion, libre. 0692 26 22 52. Tel: 0693 30 47 12

PA00145558

JH cherche emploi serveur, barman ou plongeur, dans la restauration, ayant de l'expérience, possède locomotion, libre. 0692 26 22 52. Tel: 0693 30 47 12

PA00145552

JH cherche emploi chauffeur-livreur ou ferait déménagement, dans toute l'île, possède fourgonnette, libre. 0692 26 22 52. Tel: 0693 30 47 12

PA00145553

JH cherche emploi dans la fête commerciale, sur les manèges et auto-tamponneuses, ayant expérience, possède locomotion, libre. 0692 26 22 52. Tel: 0693 30 47 12

PA00145554

JH cherche emploi commercial all-

PA00145557

**REGION REUNION**  
www.regionreunion.com

RECRUTE  
**UN GASTRONOME (H/F)**

POUR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales  
Vous pouvez consulter l'offre détaillée et faire votre demande sur : <https://demarches.cr-reunion.fr/emploi> au plus tard le 15 juillet 2023

709411

**VENDEURS**

JH cherche emploi vendeur, caissier, validation jeux du Loto, PMU, gratage, ayant de l'expérience, possède locomotion, libre. 0692 26 22 52. Tel: 0693 30 47 12

PA00145551

**Immobilier**

**Océan Indien**

**Chambres attenantes tout meublées et équipées avec cuisine, balcon et toit aménagée a Quatre-Bornes, île Maurice, proches des tous facilités publics. Chambre simple 30€ Chambre double 50€**

Pour info et réservation veuillez envoyer e-mail à [ResidenceSaintLouis06@gmail.com](mailto:ResidenceSaintLouis06@gmail.com)

**Bonnes Affaires**

**HABITAT**

**M.S RENOVATIONS POUR TOUS VOS TRAVAUX**

- Remise à neuf toitures
- Lavage au karcher
- Remplacement des vis (avec kit de réparation)
- Étanchéité des angles
- Mise en spéciale toiture (avec AIRLESS)
- Travaux de rénovation [dans toute l'île]

La quantité totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant : 112,5 kg

Stockage de produits explosifs, à l'exclusion des produits présents dans les espaces de vente des établissements recevant du public

La quantité équivalente totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 500 kg

Pour tout renseignement s'adresser à : **Mr MALET ☎ 0692 94 81 09 Marmaille la kour**

**Rencontres**

**SOFT HOMMES**

H 67 ans, sérieux, gent., doux, honn., esprit jeune, j'aime les fleurs, la musique, je ch. 1 F de 64/70 ans, pas trop ronde, simple, libre, sans charge, à peu près mêmes critères, rég. St-Joseph et alentours.

RS310

TB H, sér., vit toujours seul, honn., sympa, calme, gentil, créole brun, j'ai 53 ans, cél., 1,75 m, 80 kg, j'habite dans l'Est, poss. maison, pour relation durable et mariage, je rech. F seule de 18/55 ans, sur toute l'île.

RS311

H cinquantaine, NF, NB, souh. renc. F libre de 35/50 ans, je peux me déplacer et recevoir, pour relation sérieuse.

RS312

**GARDE D'ENFANTS**

JH dépose et garde vos enfants après l'école et les garde à votre domicile, possède locomotion, libre. 0692 26 22 52. Tel: 0693 30 47 12

PA00145559

**JARDINAGE**

TB jardinier, sér., courageux, motivé, nettoie jardin, j'habite à St-Benoît, 22 ans d'exp., j'aime tondre, gratter, tailler branches, je rech. emploi durable, Ste-Rose, St-Denis. Tel: 0692 66 61 19

PA00145575

**MÉNAGE / REPASSAGE**

FDM cherche emploi chez des particuliers, en hôtel, les WE assistance aux personnes âgées, sur St-Leu, Les Avirons, l'Étang-Salé, St-Gilles, La Saline, St-Paul, permis B + voiture. Tel: 0692 45 48 87

PA00145549

Cherche emploi FDM, en journée, demi-journée ou quelques heures par semaine, travailler chez des personnes âgées même les WE, sur Le Port, La Possession. Tel: 0692 46 57 24

PA00145550

Cherche emploi de ménage, repassage et nettoyage, avec expér., sér., ponctuel, dans le Sud. Tel: 0693 30 34 70

PA00145577

**Le Quotidien**

**POUR PUBLIER VOS ANNONCES AGENDA**

Cours, stages, « Si on sortait », sorties culturelles, visites guidées, randonnées, brocantes

Tarif : 3.00€ TTC la ligne.

Contactez notre service au **0262 92 15 15** [loisirs@lequotidien.re](mailto:loisirs@lequotidien.re)

ANNONCES LÉGALES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Maison Bangui pour un projet de stockage et de montage-communicage d'artifices de divertissement sur le territoire de la commune de Saint-Pierre

**1. Objet de l'enquête publique**  
La présente enquête publique est diligentée dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Maison Bangui pour l'exploitation d'une installation de stockage et de montage-communicage d'artifices de divertissement sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.  
Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées. Elles sont identifiées au tableau de classement des installations établi comme suit :

Rubrique Alinéa	Régime (*)	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Volume autorisé
4210	A	Produits explosifs à l'exclusion de la fabrication industrielle par transformation chimique ou biologique. 1. Fabrication, chargement, encartouchage, conditionnement de, études et recherches, essais, montage, assemblage, mise en liaison électrique ou pyrotechnique de, ou travail mécanique sur, à l'exclusion de la fabrication industrielle par transformation chimique ou biologique et à l'exclusion des opérations effectuées sur le lieu d'utilisation en vue de celle-ci et des opérations effectuées en vue d'un spectacle pyrotechnique encadrées par les dispositions du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre.  La quantité totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant : 112,5 kg	Ateliers de montage-communicage  Ateliers de prélèvement (picking)	Supérieure ou égale à 100 kg	AMC : Atelier de montage-communicage Q = 12 kg de matière active de produits classés en DR1.3 et/ou 1.4  DEST : Aire de destruction de déchets de produits explosifs intrasportables Q < à 0,5 kg par opération de matière active de produits classés en DR1.3 et/ou 1.4  Atelier de prélèvement Q = 100 kg de matière active de produits classés en DR1.3 et/ou 1.4  Qtotal = 112,5 kg
4220	A	Stockage de produits explosifs, à l'exclusion des produits présents dans les espaces de vente des établissements recevant du public La quantité équivalente totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 500 kg	Stockage de produits explosifs	Quantité équivalente totale > 500 kg	Soit une quantité totale présente sur le site en quantité équivalente : - Si AD1 uniquement DR 1.4 : Q total eq= 5 734,67 kg - Si AD1 DR1.3/1.4 : Q total eq= 3 267,67 kg

La demande d'autorisation environnementale est composée notamment d'une étude d'incidence et d'une étude de danger.  
**2. Autorité compétente et décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête**  
Conformément à l'article R.181-2 du Code de l'environnement, l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale est le préfet de la Réunion.

À l'issue de la procédure d'instruction du dossier et de l'enquête publique menées en application des articles R.181-16 et suivants du Code de l'environnement, la demande d'autorisation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

**3. Modalités de participation du public à l'enquête**  
Par arrêté n° 2023-954/SP SAINT-PIERRE/BATEAT du 11 mai 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du 16 juin 2023 au 3 juillet 2023 inclus.  
Le commissaire enquêteur titulaire est : M. Michel CHANE SAN  
Le commissaire enquêteur suppléant est : M. François-Louis FERRERE  
Le siège de l'enquête est situé à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Pierre  
Rue Mézière-Guignard - 97410 SAINT-PIERRE

Toute correspondance postale relative à l'enquête publique réalisée au titre de la demande d'autorisation environnementale déposée peut être adressée au commissaire enquêteur à cette adresse.  
Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. En sus, les permanences suivantes seront tenues par le commissaire enquêteur :

**Mairie de SAINT-PIERRE :**

Vendredi 16 juin 2023	De 9 heures à 12 heures
Jeu 22 juin 2023	De 9 heures à 12 heures
Lundi 3 juillet 2023	De 13 heures à 16 heures

**Mairie de SAINT-LOUIS :**

Mardi 20 juin 2023	De 13 heures à 16 heures
Mercredi 28 juin 2023	De 9 heures à 12 heures

Au cours de ces permanences le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations. Comme prévu par l'article R.123-10 du Code de l'environnement, le public pourra également consulter gratuitement le dossier de demande d'autorisation et présenter ses observations et propositions aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chacun des lieux où est déposé le dossier ; à savoir dans les mairies de Saint-Pierre et Saint-Louis.  
Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Actions de l'Etat > Environnement, risques naturels et technologiques > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Autorisations > Arrondissement de Saint Pierre  
Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé à l'adresse électronique suivante : [enquetepublique-icpe-saintpierre@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquetepublique-icpe-saintpierre@reunion.pref.gouv.fr)  
À l'issue de l'enquête et après sa rédaction, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la même adresse ainsi que dans les mairies susnommées et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.  
Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur le commissaire enquêteur  
Mairie de Saint-Pierre  
Rue Mézière-Guignard  
97410 SAINT-PIERRE

Monsieur le gérant,  
SARL Maison Bangui  
5, rue de la Guadeloupe  
ZAC Foucherolles  
97490 SAINTE-CLOTILDE

**ALBATROS**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 6, rue Jean-Cocteau  
97490 SAINTE-CLOTILDE  
R.C.S. 884 127 960

**www.toutela.re**

Aux termes d'une délibération en date du 30/05/2023, le président de la société susvisée, en application des statuts de la société, a décidé de transférer le siège social et de modifier l'objet social, ainsi de modifier corrélativement l'article 2 et l'article 4 des statuts.  
À compter du 30/05/2023, le siège social :  
- qui était 6, rue Jean-Cocteau 97490 SAINTE-CLOTILDE,  
- est désormais au 20, rue Jean-Cocteau 97490 SAINTE-CLOTILDE.  
À compter du 30/05/2023, le président a décidé de modifier l'objet social et de compléter les activités existante en y ajoutant celle de :  
- La réalisation de prestations de domiciliation.

LE PRÉSIDENT  
709455



Avec mon café pour bien commencer ma journée

ET VOUS, QUEL QUOTIDIEN ?

Le Quotidien dans le Sud  
0262 72 76 74



